

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
12 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 19 octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
26 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme JAFFRE à M. VALTON, Mme ROBIC à M. JOUANJEAN, Mme GUYADER à M. LORQUET, M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO.

ABSENTS EXCUSES : M. KERYHUEL , M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022-03 Subvention Association Entraide FUSCO

La ville de Larmor-Plage souhaite apporter un soutien à l'association *Entraide FUSCO*. Celle-ci a pour projet de faire distribuer des colis (denrées alimentaires, paniers garnis...) au moment de Noël aux militaires en opérations extérieures.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association *Entraide FUSCO*.

Ce soutien participe à l'hommage particulier que la ville de Larmor-Plage souhaite rendre aux soldats qui se sont battus et se battent encore au prix de leur vie dans les opérations extérieures (OPEX).

Vu l'avis du bureau municipal du 04 octobre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention de 300 € à l'association *Entraide FUSCO*.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE


LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 20 octobre 2022
LE MAIRE
Patrice VALTON